



Affichée le 13 avril 2023...

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

## Conseil de Communauté de communes

### Extrait du registre des délibérations

Séance du 4 avril 2023

Conseillers en exercice : 38  
Conseillers titulaires présents : 30  
Pouvoirs : 7  
Votants : 37

Date de convocation : 27 mars 2023  
Date d'affichage : 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Laurent Gautier, Premier vice-président.

Monsieur le premier vice-président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

#### Étaient présents :

Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur BENSAT Malek, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur GIOVANNONI Patrick, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame ROUEN Dominique, Monsieur Louis-Jean DOARE

#### Avaient donné pouvoir :

Monsieur ONETO Jean-François à Madame MELEARD Josyane  
Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul à Monsieur MONGIN Claude  
Madame MORELLI Marie-Laure à Monsieur SALMON Patrick  
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal  
Madame BOURGUIGNON Valérie à Monsieur BENOIT Dominique  
Monsieur BAKKER Hubert à Madame COURTYTERA Véronique  
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Madame ROUEN Dominique

#### Absent excusé :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

**DELIBERATION N°010/2023**

**OBJET : IMVS - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION ET VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ANNÉE 2023**

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur Michel Papin, vice-président en charge du développement économique et de l'emploi, relatif au renouvellement de l'adhésion et au versement de la contribution annuelle au fonds d'accompagnement de l'association Initiative Melun Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne pour l'année 2023 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI3737 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération n°52/2013 du 17 décembre 2013 portant adhésion de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à l'association Initiative Melun Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne ;

**Considérant** l'engagement de la communauté de communes pour accompagner le développement économique et sa politique volontariste pour soutenir les créateurs, repreneurs ou développeurs d'entreprises à s'installer sur son territoire et favoriser la création ou le maintien d'emplois ;

**Considérant** la convention de partenariat de soutien à la création, à la reprise et au développement d'entreprises signée entre les deux parties le 7 janvier 2014 ;

**Considérant** le bilan du partenariat depuis 2014 avec l'association Initiative Melun Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne ;

**Considérant** l'appel à contribution annuelle au Fonds d'accompagnement adressé par courriel en date du 6 février 2023, par l'association Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne à la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Considérant** que pour l'année 2023 la contribution annuelle, dont le montant est calculé sur la base de 0,35 euros par habitant (46 455 habitants selon l'Union des Maires de Seine-et-Marne), s'élève à 16 330 euros (seize mille trois-cent-trente euros) ;

**Considérant** que cette proposition a été présentée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023 ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission développement économique et emploi en date du 9 novembre 2022 ;

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 7 mars 2023 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Approuve le renouvellement de l'adhésion à l'association Initiative Melun Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne pour 2023 ;
- Approuve l'attribution de la contribution annuelle d'un montant de 16 330 euros pour l'année 2023 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ozoir-la-Ferrière, le 4 avril 2023

Le Premier vice-président,  
Laurent Gautier



The image shows a circular official stamp of the 'Mairie des Communes Les Poteaux' on the left, with a handwritten signature in blue ink over it.

La secrétaire de séance,  
Christine Fleck



The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, and a circular official stamp of the 'Mairie des Communes Les Poteaux' on the right.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.